

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

**ADPEP 45**



**COMPTE ADMINISTRATIF**

**SAVS Orléans**

**2024**

ADPEP 45  
25 boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAVS  
8 rue du père Wrezinski  
45000 ORLEANS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## I. Présentation de l'association

### Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

### Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
  - Poursuite de la mise en place de la GED ;
  - Mise en conformité avec le RGPD ;
  - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

## II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

### **A Fonctionnement du pôle ASP :**

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décroiser les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur

- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle
- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
  - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
  - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
  - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
  - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

Par ailleurs, les cadres de direction des différentes structures du pôle ont participé, à tour de rôle, à 22 équipes pluridisciplinaires "pro" de la MDA. Ils ont ainsi pu apporter un éclairage de terrain à la réflexion sur les demandes d'orientation et développer leur partenariat avec les services du CD45.

## **B Formations des professionnels**

Par suite de la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
  - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 37 usagers (résidents de Fh, travailleurs d'ESAT, usagers de SAVS et accueil de jour)
  - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 19 professionnels et 25 résidents
- L'analyse de la pratique a concernée 58 professionnels, ; elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

Intitulé formation	Nbre heures	ESAT SERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Acompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnels	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnels	5 professionnels	1 professionnel	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

### III. Présentation du SAVS

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ADPEP 45, situé au 8 rue du Père Wrezinski à Orléans, obtient son premier agrément le 21 juillet 2000 et ouvre ses portes le 1er septembre 2000.

A l'ouverture, les bureaux du SAVS se trouvent alors dans un appartement à proximité du foyer des Droits de l'Homme à la suite d'un redéploiement partiel des postes de ce même foyer. En 2001, le service déménage vers le centre-ville d'Orléans puis en octobre 2010 jusqu'à aujourd'hui, dans un appartement type F4 LOGEMLOIRET dans le quartier de la Manufacture afin de réduire les coûts de loyers et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les 55 personnes en situation de handicap sont accompagnées par 4 travailleuses sociales pour 3,60 ETP (2 éducatrices spécialisées et 2 conseillères en économie sociale familiale).

- Autorisations et capacité d'accueil.

Création de 8 places par arrêté du 21 juillet 2000 ; extension portant la capacité à 20 places par arrêté du 17 juillet 2001 ; extension portant la capacité à 26 places par arrêté du 22 janvier 2004 ; extension portant la capacité à 40 places par arrêté du 8 décembre 2006 (1ère phase de 8 places au 01/01/2008, 2nde phase de 6 places au 01/01/2009).

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (courrier du conseil départemental du Loiret du 24 février 2016).

Depuis janvier 2019, passage progressif d'une logique de place (40) à un travail en file active.

- Public accueilli.

Au 31 décembre 2024, le service accompagne 55 personnes majeures, en situation de handicap, bénéficiant d'une notification de la CDAPH avec orientation SAVS.

- Missions et objectifs.

Le projet d'établissement a été réécrit entre mars 2013 et septembre 2014. Sa construction participative a mobilisé les travailleurs sociaux, le personnel administratif et l'équipe de direction. Le projet définitif a été présenté pour avis au CVS le 07-10-2014 et validé par le Conseil d'Administration le 22-10-2014. Une mise à jour de ce projet a été réalisée au cours de l'année 2023, notamment dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance de la nomenclature SERAFIN-PH avec les prestations délivrées par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale). Au regard de la transformation de l'offre, le projet d'établissement sera à nouveau mis à jour et validé en 2025.

Le service a pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap, en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins et à ses attentes. L'objectif général du service est de développer ou de maintenir le niveau d'autonomie de la personne dans tous les domaines de la vie : social, professionnel, santé, administratif, culturel et de loisirs, domestique, affectif... etc.

La démarche du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) se décline ainsi :

- Travail préparatoire avec l'utilisateur et son réseau ;
- Présentation du PAP à l'équipe par la référente de projet : situation de l'utilisateur, modalités d'accompagnement, observations - évaluations, hypothèses d'interprétation éclairant la problématique de l'utilisateur, hypothèses d'actions permettant la mise en œuvre du PAP
- Elaboration en équipe d'une proposition de projet se déclinant en objectifs généraux (lien avec la nomenclature SERAFIN-PH), en objectifs opérationnels (prestations sous forme d'objectifs délivrés par le SAVS) et en moyens (prestations détaillées sous forme de moyens délivrés par le SAVS) ;
- Validation à l'occasion d'une rencontre entre l'utilisateur, la référente de projet et le chef de service ;
- Rédaction éventuelle d'un avenant en cours d'année en cas d'évolution importante du projet de la personne.

## IV. Ressources humaines

- Évolution des effectifs.

Les départs en 2024 :

- Le directeur-adjoint a quitté son poste fin mars 2024.
- Une secrétaire-comptable a pris sa retraite au 01 janvier 2024.

Les arrivées en 2024 :

- Le directeur-adjoint a été remplacé par une directrice-adjointe au 01 avril 2024.
- Le temps comptable a été couvert partiellement et à hauteur de 0.15 ETP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les stagiaires en 2024 :

En 2024, le SAVS n'a pas accueilli de stagiaire professionnel.

L'apprentie actuellement présente au SAVS doit réaliser sa formation d'éducatrice spécialisée de septembre 2023 à juin 2026 (ITS de Tours).

- Formations réalisées (voir tableau dans partie pôle).
- Implication des équipes.

A l'exception des mois d'août et de décembre 2024 (et uniquement sur les congés de Noël), toutes les réunions hebdomadaires et bimensuelles organisées le lundi et jeudi matin avec l'équipe éducative ont été réalisées. De même, 3 réunions « droit d'expression » ont été organisées en 2024.

Les professionnels ont travaillé pendant ces réunions sur des points organisationnels et techniques, sur la situation des personnes accompagnées par le SAVS (événements ponctuels, projets individualisés, ... etc.), sur des réflexions diverses et variées (mise à jour du projet de service, évolution des outils d'accompagnement, actualisation du plan d'amélioration de la qualité, ...). Sur ces temps d'échanges collectifs, des partenaires ont pu également être invités (présentations de nouveaux dispositifs, ...).

Enfin, le travail d'Analyse de la Pratique Professionnelle initié en septembre 2023, mutualisé avec un autre service des PEP 45, a pris fin en juillet 2024 sur décision des professionnels. Sur le début de l'année 2024, l'équipe du SAVS a bénéficié de 5 séances d'APP. Une réflexion doit se mener à l'été 2025 au moment du bilan de l'APP mutualisé entre différentes structures.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>
<i>Nombre de postes vacants</i>	0,25
<i>Taux d'absentéisme</i>	1%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	13%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	1 ETP
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	4

Commentaires : L'appropriation du Dossier Unique de l'utilisateur informatisé sur OGIRYS s'est poursuivie sur l'année 2024

## V. Activité et accompagnement des personnes

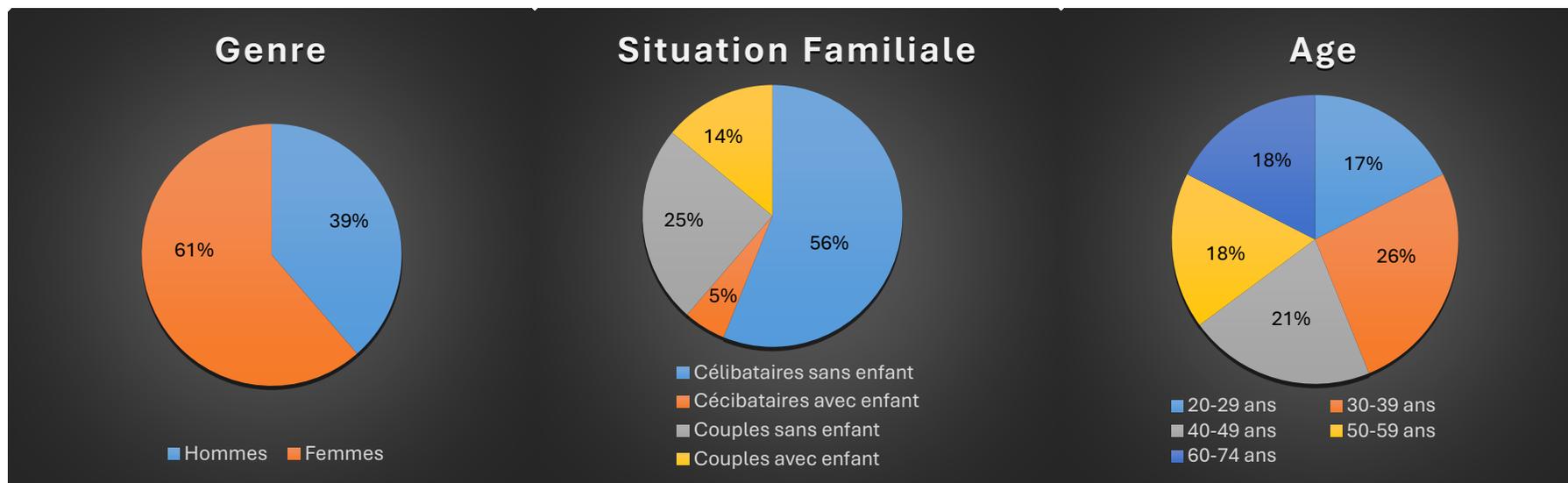
- Nombre de personnes accompagnées :

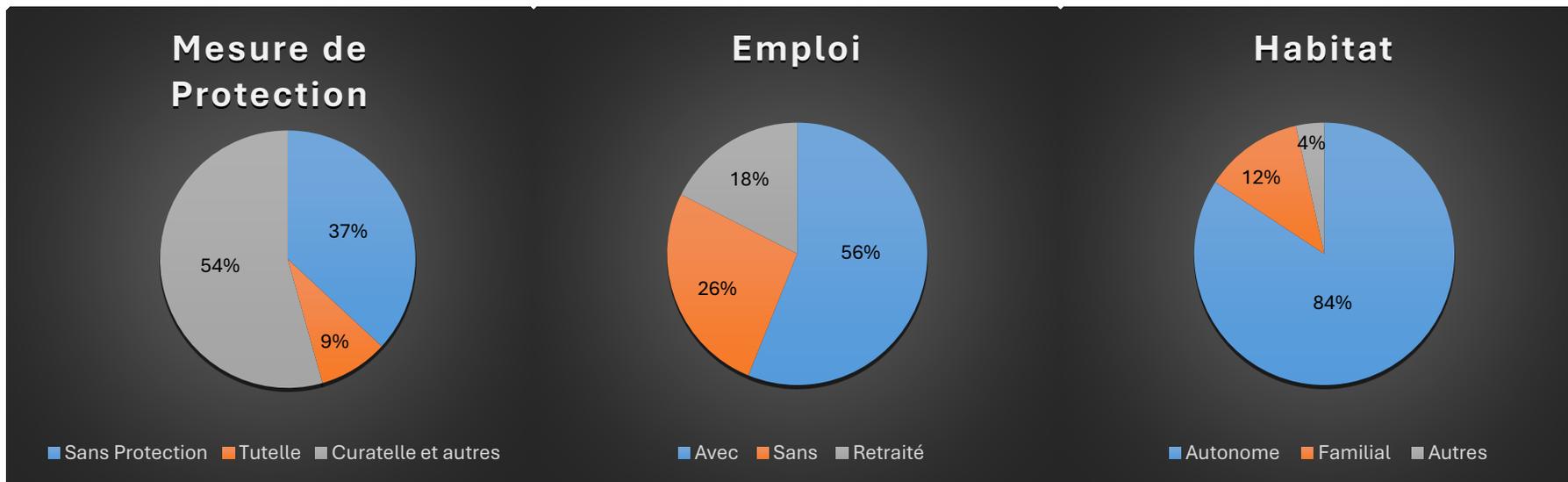
**Effectif au 31 décembre 2024 : 55 personnes**

Au total, 57 Personnes en situation de handicap ont été accompagnées par le SAVS en 2024.

- Profil des usagers

Les usagers présentent majoritairement des troubles de l'efficacité intellectuelle, avec pour certains, des troubles associés : handicaps psychiques, troubles autistiques, sensoriels, moteurs, etc. Le profil des personnes accompagnées reste globalement le même qu'en 2023. Au cours de l'année 2024, 2 personnes ont quitté le service, dont 1 est décédée et 6 ont été admises. Le service a accompagné au total 57 personnes en 2024 (soit 1 de moins qu'en 2023).



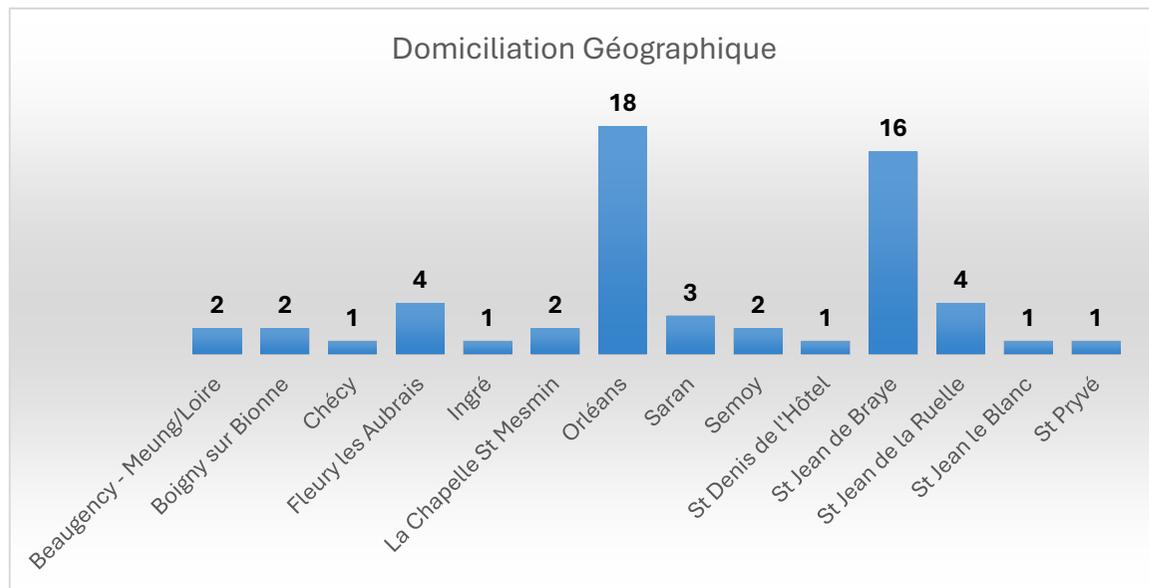


### Les caractéristiques des personnes accompagnées évoluent en 2024 :

- **Concernant l'âge des usagers accompagnés par le SAVS**, 36 % des usagers accompagnés par le SAVS ont entre 50 et 74 ans. La proportion des personnes âgées entre 50 et 74 ans est en légère baisse en comparaison avec 2023 (36 % en 2024 contre 39 % en 2023).
- **Concernant l'habitat des personnes accompagnées**, malgré quelques mouvements, les chiffres de 2024 sont identiques aux chiffres de 2023 : 84 % des personnes résident en logement autonome, 12 % vivent en famille et 4 % en structures dites inclusives.
- **Concernant les mesures de protection**, les statistiques 2024 sont quasi identiques à celles de 2023.
- **Concernant la situation d'emploi des personnes accompagnées**, 56 % des personnes accompagnées par le SAVS sont en situation d'emploi en 2024 contre 62% en 2023 et 68 % en 2022, soit un recul de 12 points entre 2022 et 2024 (augmentation des retraités de 9 points entre 2022 et 2024).
- **Concernant le genre des personnes accompagnées**, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes (61% de femmes contre 39 % d'hommes). Malgré un léger rééquilibrage entre hommes et femmes entre 2023 et 2024, ce chiffre reste stable depuis plusieurs années. *L'augmentation des hommes est à mettre en lien avec l'admission de 5 hommes pour 1 femme en 2024. De même, cette augmentation du pourcentage des hommes accompagnés est en lien avec la baisse de 9 points des célibataires avec enfants entre 2023 et 2024 (14 % en 2023 contre 5 % en 2024).*

## La domiciliation géographique :

Les usagers accompagnés par le service en 2024 sont majoritairement domiciliés sur la métropole orléanaise (les villes d'Orléans et de St Jean de Braye totalisent plus de la moitié des domiciliations – lien avec les domiciliations du SAVS et des ESAT Pep 45 sur l'agglomération orléanaise).



## L'Activité :

Au-delà de l'accompagnement des personnes admises au service, les professionnelles et le chef de service reçoivent toutes les personnes demandeuses d'information, d'orientation, de présentation du service et/ou d'admission, seules ou accompagnées.

69 personnes ont sollicité un rendez-vous de présentation de service en 2024, soit le double comparé à 2023 (38). Le SAVS a proposé un premier rendez-vous à 15 personnes. Néanmoins, seules 10 personnes se sont présentées pour une première rencontre au SAVS.

Sur les 10 personnes reçues en 2024, 6 ont été admises. Concernant les personnes accueillies dans le cadre des présentations de service, 80% sont des hommes contre 20% de femmes. 70% des personnes reçues bénéficient d'un logement autonome et ont moins de 41 ans.

- Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les principes de fonctionnement du service se caractérisent par :

- La régularité des rencontres afin notamment de construire le lien de confiance nécessaire à l'accompagnement et d'anticiper, organiser et prioriser les actions avec la personne. Le rythme de ces rencontres est défini avec la personne en fonction de ses besoins et demandes : hebdomadaire, bi mensuelle, mensuelle, ...
- La priorité est donnée aux entretiens au service afin que la personne connaisse tous les professionnels susceptibles d'intervenir en complémentarité ou en relais auprès d'elle.
- Deux axes de travail s'articulent autour de la personne : le lien direct avec la personne et la coordination avec son réseau (travail, santé, hébergement, justice, administrations, famille, loisirs, etc.).

- Diversification de l'offre d'accompagnement.

Les moyens conçus par le service pour exercer sa mission sont :

- Un accueil physique et téléphonique du lundi au samedi midi ;
- Des entretiens d'aide et de soutien au service avec la professionnelle référente de projet ;
- Des entretiens téléphoniques ;
- Un travail de coordination avec le réseau de la personne ;
- Des accompagnements dans les différentes démarches ou/et actes de la vie quotidienne ;
- Des visites à domicile ;
- Des ateliers proposés par chaque professionnelle plusieurs fois par an, avec un groupe de 3 à 4 personnes maximum : atelier "Sorties et découvertes" - atelier "Marche" - ateliers "Cuisine" - atelier "Cueillette" - atelier "Activité manuelle", ... e ;
- Une astreinte des cadres du service assurée 24h/24 et 365 jours par an.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	38

Commentaires :

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>
EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMEs	Nombre de personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire	8

*Commentaires :* Il s'agit de personnes en apprentissage, en formation ou en entreprise adaptée, mais aussi en entreprise, dont certaines accompagnées par le DIDE.

## **VI. Participation et consultation de la personne accompagnée**

- CVS

Date de la dernière élection	29/02/2024
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	23 janvier / 17 septembre / 12 novembre

- Autres actions : des rencontres ont également lieu à la demande des personnes accompagnées ou de leur famille.

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

*Commentaires :* 3 sessions de formation à l'autodétermination sont programmées sur 2025. Elles regrouperont des professionnels et des personnes accompagnées.

## VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	2	

- Travaux relatifs aux évaluations : l'arrivée de la nouvelle directrice-adjointe a été l'occasion de reprendre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et d'entamer son actualisation.

- Plaintes et EI : la culture de déclaration formalisée des plaintes et évènements indésirables reste à développer ; une procédure associative viendra dès 2025 proposée le support de nouvelles pratiques dans ce domaine. Cependant, le service n'a pas eu à faire face à des évènements indésirables graves ; les difficultés sont abordées en réunion d'équipe.

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

<b>Indicateurs communs</b>	<b>2024</b>
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	4
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0

## VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

Pour donner suite à la dynamique réengagée dès 2022, les différents groupes d'échanges et de réflexion inter-associatifs, qu'ils soient organisés au niveau local ou départemental, pour les travailleurs sociaux ou les cadres de direction, ont perduré en 2024.

Concernant les professionnels de terrain, ces derniers se sont réunis à 6 reprises. Ces rencontres ont été consacrées à des présentations de services, à la création d'un annuaire commun à l'ensemble des services. Elles ont également porté sur la thématique des violences conjugales. Par exemple, la responsable du dispositif Espace Familles Loiret de l'association SOS, ainsi qu'un thérapeute familial, ont été invités par le groupe pour présenter leur structure.

Concernant les cadres de direction, 3 rencontres inter-associatives ont été organisées en 2024. Ce fut l'occasion notamment de faire des points réguliers sur l'évolution législative, administrative et budgétaire de notre secteur, d'aborder la nécessaire transformation de l'offre d'accompagnement et ses impacts sur les pratiques professionnelles et les dynamiques d'équipes.

2024 a également été l'occasion de poursuivre le travail engagé en 2023 avec la plateforme numérique de l'ADPEP 45 (Pla'Net).

- Événements organisés.

Comme tous les ans depuis janvier 2023, une galette est organisée avec les usagers du SAVS qui le souhaitent. Pour cet événement, la salle Albert Camus est réservée auprès de la Mairie d'Orléans, salle très accessible et proche du SAVS pouvant réunir plus de 50 personnes.

Le SAVS a pour projet de fêter ses 25 ans en octobre ou novembre 2025.

<b>Structures concernées</b>	<b>Indicateurs spécifiques</b>	<b>2024</b>
<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	NC

**Commentaires :** Le SAVS n'est pas prescripteur de PMSMP mais travaille avec les services publics de l'emploi ou le DIDE pour accompagner les usagers dans le domaine de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

## IX. Synthèse et perspectives

### Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Le SAVS a accompagné en 2024 une population plutôt stable depuis 2 ans (entre 55 et 60 personnes accompagnées en 2024).
- Par rapport à 2023, le SAVS a été 2 fois plus sollicité par les personnes et/ou les partenaires pour une admission (69 demandes en 2024 contre 38 en 2023).
- Le SAVS a constaté une légère baisse en 2024 des personnes accompagnées âgées entre 50 et 74 ans. Malgré tout, le SAVS a observé une augmentation du nombre de retraités de près de 10% entre 2022 et 2024. Le vieillissement corrélé à l'augmentation des accompagnements dans le domaine de la santé sont les 2 problématiques les plus préoccupantes actuellement au SAVS.
- Enfin, le SAVS observe une baisse conséquente de 12% entre 2022 et 2024 des personnes accompagnées par le SAVS en situation d'emploi (68% en 2022, 62% en 2023 et 56% en 2024) : est-ce à mettre en lien avec la montée en charge du DIDE ? L'augmentation du nombre de retraités ? La baisse de l'activité des ESAT amorcée en 2024 et confirmée en 2025 ? Des profils de personnes accompagnées par les SAVS de plus en plus variés ?

### Perspectives 2025 :

- L'engagement d'une réflexion et d'un travail de partenariat avec le CLIC et le Centre de Ressources Territoriales d'Orléans porté par le Pôle personnes âgées du CHU Orléans.
- Poursuite du travail en équipe sur l'évaluation de la qualité au SAVS.
- Participation de l'équipe socio-éducative à des formations sur « *l'avancée en âge des personnes en situation de handicap* », sur « *le sentiment d'impuissance* » et sur le concept « *d'autodétermination* ».
- Poursuite du travail de tutorat de l'apprentie éducatrice spécialisée jusqu'à son terme et l'obtention de sa qualification (relais important entre 2 maitres d'apprentissage) ;
- Préparation de l'évaluation planifiée fin 2026.

Franck Tanchoux, Chef de service

Caroline Varanne , Directrice adjointe